



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 479-2022

**AVIS** est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT NUMÉRO 479-2022 RELATIF À L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION ET RESTAURATION DES BÂTIMENTS DU NOYAU VILLAGEOIS, DU SECTEUR CONSTITUÉ DES ZONES C-2, C-7, À L'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT DE TOITURE MÉTALLIQUE ET DES BÂTIMENTS IDENTIFIÉS À LISTE DES BÂTIMENTS RETENUS À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI SITUÉS DANS LES LANIÈRES PATRIMONIALES SUR LES CHEMINS DU FLEUVE ET SAINT-FÉRÉOL POUR L'ANNÉE 2022

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à [www.ville.lescedres.qc.ca](http://www.ville.lescedres.qc.ca)

Donné à Les Cèdres, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 479-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 11 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire-trésorier